



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.24.073
portant sur

**La modification en cours d'exécution du marché 2022-015 relatif à
l'assurance Dommages aux biens pour la Ville d'Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Une modification en cours d'exécution portant sur les garanties « émeutes et mouvements populaires » et sur la révision du montant de la cotisation et des franchises est nécessaire pour le marché 2022015 relatif à l'assurance dommages aux biens de la ville d'Ingré dont le titulaire est la SMACL, 141 avenue Salvador Allende, CS 20000, 79031 NIORT cedex 9.

Les conditions assurantielles initiales du marché ne sont plus adaptées aux risques supportés par l'assureur.

Ces dernières années, la multiplication d'évènements exceptionnels (climatiques, ou sismiques) ainsi que des mouvements de grande ampleur (émeutes) ont fait évoluer à la hausse la sinistralité incombant aux assureurs.

Malgré l'indexation des révisions tarifaires l'indice FFB (fédération française du bâtiment), notre titulaire de marché ne peut plus couvrir nos risques dommages aux biens dans les conditions prévues initialement au marché.

Cette modification fixe les nouveaux montants de marché :

- Cotisation annuelle : 35 321,53 € HT
- Franchise : 8 000,00 €
- Franchise garantie tous risques informatiques : 600,00 €

Sur la base des surfaces déclarées à cette date, l'évolution sur le marché est de :

- 25% pour la cotisation annuelle.
- 100 % d'augmentation pour les franchises

Le montant initial du marché était de : 27 659,20 € HT, soit 30 078,38 € TTC.

Le montant payé en 2024 était de 28 257,22 € HT, soit 30 729,02 € TTC.

Le nouveau montant du marché pour 2025 est de : 35 321,53 € HT.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **30 SEP. 2024**



Le Maire

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **30 SEP. 2024**

Publié ou notifié-le : **30 SEP. 2024**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_24_073
Objet :	La modification en cours d'exécution du marché 2022-015 relatif à l'assurance Dommages aux biens pour la Ville d'Ingré
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20240930-DC_24_073-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240930-DC_24_073-AR-1-1_0.xml	text/xml	938 o
Annexe (Décision arrêtant le projet) Nom original : DC.24.073 - MECE SMACL DAB.pdf Nom métier : 21_DA-045-214501694-20240930-DC_24_073-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	221.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2024 à 16h17min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2024 à 16h17min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2024 à 16h17min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 septembre 2024 à 16h18min07s	Reçu par le MI le 2024-09-30